



SAINT-CYR-L'ÉCOLE[®]
(YVELINES)

Services Techniques
PDV/DV

ARRETE DU MAIRE
N° 2022/08/368

OBJET : Arrêté d'interdiction de stationnement sur la zone des poids lourds sise Chemin des Avenues du 23 septembre 2022 à 14h00 au 25 septembre 2022 à 21h00, à l'occasion du vide grenier à Saint-Cyr-l'École.

Le Maire de SAINT-CYR-L'ÉCOLE,

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2213-1, L.2213-2 et L.2213-3,

Vu le Code de la Route, notamment l'article R.417-10,

Vu la demande du 1^{er} août 2022 du Service Culture & Événementiel – Square de l'Hôtel de Ville - 78210 Saint-Cyr-l'École, sollicitant l'interdiction de stationnement sur la zone des poids lourds sise Chemin des Avenues du 23 septembre 2022 à 14h00 au 25 septembre 2022 à 21h00, à l'occasion du vide grenier à Saint-Cyr-l'École.

Vu l'organisation du Service Culture & Événementiel de la journée du vide grenier le 25 septembre 2022.

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des participants et le bon déroulement de la journée du vide grenier.

ARRETE

ARTICLE 1 : A l'occasion de la journée du vide grenier prévue le 25 septembre 2022, le stationnement est interdit sur la zone des poids lourds sise Chemin des Avenues du 23 septembre 2022 à 14h00 au 25 septembre 2022 à 21h00.

ARTICLE 2 : Les barrières de sécurité et la signalisation correspondante seront mises en place par les Services Municipaux.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Monsieur le Chef de la Police Municipale, Madame le Commissaire de Police de Plaisir, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Cyr-l'École, le 29 Août 2022 .

Certifié exécutoire

Par publication en ligne le : 29 Août 2022

Pour le Maire,



L'adjoint chargé de l'Urbanisme,
de la Voirie et de l'Enfouissement
des réseaux

Isidro DANTAS